

Commune d'Incourt



Incourt, le 3 juillet 2018

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la **salle du Conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 17 juillet 2018 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Compte 2017 - Approbation.
2. Finances - Modification budgétaire n°1 de 2018 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
3. Fabrique d'Eglise - Saint-Laurent et Saint-Denis de Piétrebais - Compte 2017 - Approbation moyennant modifications.
4. Finances - ORES Assets - Retrait des parts R souscrites et demande de remboursement – Décision.
5. Finances - ASBL Bébébus - Rapport d'activité, Comptes 2017, Perspectives 2018 - Pour info.
6. Administration générale - Rapport des rémunérations reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons et avantages en nature alloués par l'administration communale aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2017 - Approbation.
7. Environnement - Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - Renouvellement - Pour accord
8. Réglementation en matière de protection des données à caractère personnel - IMIO scrl - Convention cadre de service- Pour accord.
9. Réglementation en matière de protection des données à caractère personnel - Police d'assurance « accidents du travail » - ETHIAS - Contrat de traitement conjoint de données - Ratification - Pour accord.

10. Convention de partenariat - Insertion socioprofessionnelle - asbl CRABE - Décision.
11. Réglementation en matière de protection des données à caractère personnel - CIVADIS sa - Convention de traitement des données à caractère personnel.
12. Administration générale - Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 6 juin 2018.

HUIS-CLOS

13. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour mission auprès de l'IFC.
14. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour prestations réduites, accordé au membre du personnel qui a au moins deux enfants à charge de moins de 14 ans.
15. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dite « ordinaire ».
16. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.
17. Enseignement communal - Personnel - Demande d'interruption de la carrière professionnelle pour convenances personnelles.
18. Enseignement communal - Personnel - Demande d'interruption volontaire de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental à raison d'1/5 temps.
19. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de morale à titre temporaire dans un emploi vacant.
20. Enseignement communal - Personnel - Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles.
21. Enseignement communal - Personnel - Demande d'interruption volontaire de la carrière professionnelle.
22. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles.

Par ordonnance,

Le Directeur général,


F. LEGRAND



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.